

**Département des Landes**  
**Mairie de BATS**  
**4 0 3 2 0**

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**

-----  
**SEANCE DU 11 avril 2022 – 19h 30**  
-----

L'An Deux Mille Vingt Deux, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 07/04/2022

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

**Absent excusé** : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur François DEDEBAN.

Approbation du compte-rendu du 29 mars 2022 après relecture de celui-ci.

Approuvé à l'unanimité.

**1- DOCUMENTS BUDGETAIRES**

✓ **Vote des taux d'impositions des taxes pour 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ;

- VOTE les taux des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

TAXES	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produit fiscal 2022
Taxe Foncière Bâti	175 500	34.09%	59 828€
Taxe Foncière Non Bâti	14 300	51.62%	7 382€
		<b>TOTAL</b>	<b>67 210€</b>

✓ Attribution des subventions aux associations pour 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2022 les subventions suivantes aux différentes associations :

- **ADMR** 600.00€
- **TBC BASKET** 3 060.00€
- **Association des conjoints survivants** 70.00€
- **Amicale des Aînés Ruraux BATS** 150.00€

✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle à Mme Monique BRETHERS :

Considérant que Mme Monique BRETHERS, locataire du logement communal situé au 86 route de Vielle – 40320 BATS, a demandé des aides pour la rénovation de la salle de bain auprès de la SOLIHA,

Considérant que ces aides sont établies à partir des revenus de Mme Monique BRETHERS, la commune de BATS s'engage à rembourser Mme Monique BRETHERS de la somme restant à charge par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- d'accorder cette subvention exceptionnelle à hauteur de 3 000€ ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

✓ Vote du Budget primitif 2022 – Commune de BATS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2022 ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ARRETE** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit :

COMMUNE DE BATS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	81 173.09 €	81 173.09 €
Fonctionnement	363 070.45 €	363 070.45 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>444 243.54 €</b>	<b>444 243.54 €</b>

✓ Vote du Budget primitif 2022 – Lotissement de Lahitte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2022 ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ARRETE** le Budget Primitif du Lotissement de Lahitte pour l'exercice 2022 comme suit :

LOTISSEMENT DE LAHITTE	DEPENSES	RECETTES
Investissement	211 007 €	211 007 €
Fonctionnement	208 974.02 €	208 974.02 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>419 981.02 €</b>	<b>419 981.02 €</b>

✓ Fongibilité des crédits en M57 :

Par la délibération n°2021/18 du 31 mai 2021 , le conseil municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

La mise en œuvre de cette nomenclature permet de mettre en place un assouplissement de gestion des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Ainsi le conseil municipal peut-il déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section

**2- Autres délibérations :**

- ✓ Acceptation devis SYDEC pour le lotissement Lahitte : ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### 3- Questions diverses :

✓ Permanence 2<sup>nd</sup> tour des élections présidentielles :

Permanence de 8h à 19h :

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS	SECRETAIRE
8H - 11H	Jean-Marc DUPOUY	Marc DABESCAT	Gérard DUYTSCHÉ
11H - 13H30	Paula MARTINET	Laurent DUMARTIN	François DEDEBAN
13H30 - 16H	François DEDEBAN	Gérard DUYTSCHÉ	Paula MARTINET
16H - 19H	Gaelle MARTIN Jean-Marc DUPOUY	Joel VIDOT	Karine LESPIAU

#### Scrutateurs :

- Marie-Claire PANTAIGNAN
- Odile BEYRIS
- Bernard PANTAIGNAN
- Nadine PALENGAT

#### 4- QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Demande d'avoir internet au Hall : pas pour l'instant.
- ✓ Dates des prochaines commissions :
  - Commission Bâtiments : 20 avril à 19h30
  - Commission Communication : 21 avril à 19h
  - Commission Fêtes et Cérémonies : 2 mai à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

#### Liste des délibérations prises

Délibération 2022-13	Vote taux des taxes 2022
Délibération 2022-14	Subvention 2022 aux associations
Délibération 2022-15	Subvention exceptionnelle pour les travaux de salle de bain du logement communal occupé par Mme Monique BRETHERS
Délibération 2022-16	Vote du Budget Primitif 2022 – Commune de Bats
Délibération 2002-17	Vote du Budget Primitif 2022 – Lotissement de Lahitte
Délibération 2022-18	Fongibilité des crédits en M57